

09/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Anissa CHEHBIB, Ema DALAINE, Florence DANTON, Grégoire ÉTRILLARD, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Arthur LANIER, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN, Jérôme SGARD, Yanis TABYAOUI THIBERT, Alix VIDELAINE.

Absents ou excusés

Mario DEL PERO (procuration à Emiliano GROSSMAN), Golvine DE ROCHAMBEAU.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Christine DAOULAS	Responsable de la mission handicap
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Vincent TENIERE	Adjoint au Secrétaire général, en charge du pilotage et des relations institutionnelles
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP Paris
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Élection de la présidente étudiante ou du président étudiant du Conseil	2
II. Élection d'un membre étudiant de la Commission de la vie étudiante (CVE)	5
III. Reconnaissance des associations étudiantes	6
IV. Validation des conventions annuelles 2022/2023 des associations permanentes	6
V. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 24 octobre 2022	7
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 12 septembre et du 3 octobre 2022	7
VII. Point d'information sur la procédure d'évaluation par le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) (2023/2024)	7
VIII. Bilan de la politique handicap 2021/2022	14
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	21

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 8 heures 34 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. Je souhaite commencer ce Conseil par souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles élues et à tous les nouveaux élus étudiants qui nous rejoignent pour deux ans, pour ce mandat dans le Conseil de la vie étudiante et de formation. C'était une belle élection. Je crois qu'on peut le dire parce que la participation a atteint des niveaux historiques. En tout cas, depuis que je suis rentré à Sciences en 2010 comme étudiant, je n'ai jamais vu une participation aussi forte. Et, je ne suis pas sûr qu'il y ait eu historiquement des périodes où la participation était aussi élevée. C'est donc une excellente nouvelle. C'est une preuve de l'intérêt que suscitent nos instances et de l'engouement des étudiants, mais aussi une preuve de la solidité du mandat qui vous a été confié. C'est très bon pour notre Institution et très bon également pour le poids des arguments que vous aurez à faire valoir tout au long des deux ans qui nous attendent à travailler ensemble. Le CVEF est — comme j'ai coutume de le dire, et certains et certaines m'ont déjà entendu sermonner cela, mais je le refais avec beaucoup de plaisirs, c'est le privilège de l'âge — un peu le Conseil du quotidien. C'est celui qui permet aux aspirations concrètes et quotidiennes des étudiants et étudiantes d'être relayées. C'est aussi celui qui va rentrer dans le dur de la vie associative, qui va permettre d'aborder les questions pédagogiques et de formation, et j'espère plus encore dans les deux ans qui arrivent. Et, ce sont pour beaucoup des sujets pour lesquels les étudiants et étudiantes sont particulièrement mobilisés, particulièrement attendus ; les enseignantes et les enseignants aussi, naturellement. Et, je pense à nos amis salariés qui font partie évidemment intégrante de ce Conseil et dont la voix est prépondérante. On a cette capacité ici de dialogue entre personnes des communautés de Sciences Po pour avancer sur un certain nombre de sujets. Et, c'est une excellente chose. C'est donc un Conseil à deux têtes : de mon côté représentant les enseignants et une présidence, en l'occurrence, de ce que je comprends des candidatures, à savoir une présidente étudiante qui viendra un mois sur deux présider cette Assemblée, en codirigera les travaux, et en déterminera l'ordre du jour des impulsions. C'est donc un poste particulièrement important.

I. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE OU DU PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CONSEIL

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons sans plus tarder procéder au vote justement concernant l'élection de la présidente étudiante. Est-ce qu'il y a des candidatures ? J'enregistre la candidature de Mme ARTAUT et de Mme CHEHBIB. Pas d'autres candidatures ? Dans ce cas, nous allons laisser les deux candidates dire un mot de leur programme et de leurs intentions. Mme CHEHBIB, je vous laisse la parole.

Anissa CHEHBIB

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, enchantée de faire votre connaissance puisque je suis en effet une nouvelle élue pour la liste Sciences Po écologique et solidaire, une liste portée par l'UNEF et l'Alternative étudiante rémoise. Je m'appelle Anissa CHEHBIB et je suis étudiante en deuxième année du Collège Universitaire à Sciences Po, et présidente de l'UNEF Sciences Po.

Aujourd'hui, c'est certes une candidature motivée et ambitieuse que j'incarne, mais c'est également et avant tout une candidature portée par la confiance de plus de 1 700 étudiants et étudiantes de Sciences Po ayant voté pour nous au CVEF durant des élections qui ont d'ailleurs été marquées, comme vous l'avez dit, par une participation historique, qui a une fois de plus fait de l'UNEF la liste majoritaire de ce Conseil avec trois élus, et un écart maintenu de plus de 300 voix avec la deuxième liste.

Dans ce contexte, il me paraît d'abord primordial que la présidence du CVEF, la présidence étudiante du CVEF, corresponde aux aspirations et volontés exprimées majoritairement dans les urnes par les étudiants. Et, donc investie par leur confiance je me porte candidate.

Ces deux dernières années ont été marquées par de profonds changements pour Sciences Po, et nous avons chaque fois répondu présents en travaillant de façon sérieuse et investie afin de continuer à rendre notre École meilleure. Nous avons agi sur plusieurs volets, comme notre bilan le témoigne :

- participation active aux groupes de travail sur les VSS ;
- investissement sans faille concernant l'ouverture sociale de notre École, pour ne citer que quelques exemples.

Ma candidature s'inscrit dans la continuité du mandat que nos élus auprès desquels je me suis engagée. Et, leurs enseignements et mes échanges avec l'ensemble des communautés de notre École me seront précieux pour mon mandat.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir. Quel est le projet que nous portons pour ces deux prochaines années ? En deux objectifs, je dirais qu'il est ambitieux et constructif. Pendant plusieurs mois, nous avons élaboré un programme complet que j'ai pu compléter grâce aux échanges très enrichissants de ces derniers jours avec certains d'entre vous. J'en profite, par ailleurs, pour vous remercier sincèrement du temps que vous m'avez accordé. Et, j'espère pouvoir échanger par la suite avec toutes celles et ceux avec qui je n'ai pas pu m'entretenir. Notre programme est composé de plusieurs thèmes qui me tiennent à cœur. Tout d'abord :

- l'écologie, point sur lequel dans ce Conseil, selon moi, nous pouvons particulièrement mobiliser les étudiants de Sciences Po en intégrant, par exemple, davantage les questions environnementales dans les maquettes pédagogiques que nous voulons étudier davantage dans ce Conseil ;
- la solidarité, et d'ailleurs cette élection est d'autant plus importante qu'elle nous permettrait d'avoir une place au sein de la Commission de suivi social. Depuis sa création, l'UNEF possède un pôle de défense individuelle dans lequel nous aidons et traitons tous les cas personnels des étudiants qui nous sollicitent. Nous connaissons ainsi bien les procédures, les dossiers et les interlocuteurs. Et, notre légitimité trouve donc ressource en partie dans ces compétences ;
- la lutte contre les discriminations également dans toutes les formes qu'elles peuvent prendre : sexisme ; racisme ; antisémitisme ; validisme.

Un thème que nous valorisons également est l'intégration des campus délocalisés. Nous avons des antennes sur tous les campus, et nous sommes notamment fiers de notre récente implantation à Menton. Notre liste est d'ailleurs également une liste faite avec l'Alternative étudiante rémoise, à Reims donc. De cette manière, nous souhaitons faire émerger faire émerger des propositions fortes et cohérentes concernant les problématiques de ces campus, en faisant jouer notre lien direct avec ces derniers ainsi que nos élus de ces campus qui nous permettent de mieux les saisir.

Étant moi-même passée par la procédure CEP, il m'est cher de continuer également à promouvoir l'ouverture sociale pour un meilleur accompagnement académique comme psychologique. Une étape serait d'ailleurs de récolter plus de données qui nous permettraient de comptabiliser et objectiver les difficultés que nous constatons.

Enfin, et je ne serais pas plus longue, si je suis élue à la présidence étudiante de ce Conseil, j'aurais à cœur de m'investir dans la Commission de la vie étudiante. En effet, SPES trouve ses origines dans les liens étroits que l'UNEF entretient avec les associations étudiantes qui font partie intégrante de l'identité de Sciences Po. Il nous paraît donc indispensable de mettre nos engagements associatifs au service de ce Conseil et de cette Commission.

Moi, présidente du CVEF, j'espère pouvoir continuer à faire de ce Conseil un espace de concertation et à même de faire émerger des propositions fortes au service de toutes et tous, et espère également permettre au CVEF de se saisir de davantage de prérogatives, de renforcer les liens interconseils.

Je vous remercie pour votre écoute.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Mme CHEHBIB. Mme ARTAUT.

Cloé ARTAUT

Bonjour à toutes à tous. J'ai pu échanger également avec plusieurs d'entre vous la semaine dernière, et je vous en remercie et me réjouis de la même façon de pouvoir échanger avec ceux que je n'ai pas encore rencontrés. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Cloé ARTAUT. Je suis actuellement en Master en théories politiques à l'École de la Recherche, et je représente pour la première fois la liste NOVA au sein de ce Conseil. Avant d'intégrer Sciences Po, j'ai étudié deux ans en classe préparatoire aux grandes écoles à Bordeaux puis un an en faculté de droit et à l'IEP de Bordeaux, ce qui m'a permis de bénéficier d'une vision assez large de l'Enseignement supérieur puisque je suis passée par trois systèmes différents.

En parallèle de mes études, je suis également très engagée dans le secteur associatif, ce qui est important quand on siège au CVEF, il me semble. Je fais, en effet, partie du prix littéraire de Sciences Po depuis cette année. Je m'investis depuis cinq ans au sein de l'association Les Engagés qui encourage le débat et l'engagement citoyen de la jeunesse. On connaît bien les moments de joie et de grandes fiertés qui sont ceux de la vie associative, mais également ses moments de crise. Je remercie à cet égard Sébastien THUBERT et Baptiste VIVIEN d'avoir permis aux Engagés d'en surmonter quelques-unes l'an dernier. Pour vous présenter brièvement les positions de NOVA sur le volet associatif justement, nous défendons tout d'abord une intransigeance absolue sur les questions de violences sexuelles et sexistes. Beaucoup de progrès ont été faits à cet égard, notamment l'an dernier. Nous avons vu, notamment lors des derniers événements de fin d'année, que beaucoup restait à faire notamment sur la formation et l'équipement des associations. Nous pensons aussi que nous pouvons plus loin dans l'accompagnement des associations en matière écologique. Nous avançons avec la mise en place d'un système de partage et de réutilisation du matériel.

Enfin, la question de l'inclusion me tient particulièrement à cœur. Je suis vice-présidente à l'égalité des chances chez NOVA et également étudiante boursière. Cette égalité des chances passe à la fois, certes, par l'admission et la réforme des frais de scolarité, mais au-delà de cela, elle passe aussi par l'engagement associatif des étudiants. J'aimerais donc lancer une grande enquête qualitative auprès des principales associations de Sciences Po afin d'évaluer la répartition des postes à responsabilité et la présence de mécanismes d'autocensure dans les associations contre lesquelles nous devons lutter.

Dans le même temps, nous devons nous mobiliser sur les sujets qui sont liés à la formation. Je me destine à devenir universitaire, et j'ai donc évidemment à cœur de prolonger le mouvement qui a été engagé ces dernières années afin de faire de Sciences Po une réelle université de la Recherche. Et, ce dès le Collège Universitaire.

Plus largement, nous avons pu voir cette année encore que les efforts réalisés pour ouvrir Sciences Po à l'international et à des formations professionnelles portaient leurs fruits, et doivent donc être poursuivis. Enfin, évidemment, nous portons une vigilance particulière à la protection des libertés académiques en France comme à l'étranger.

Pour ce qui est de notre méthode, nous défendons chez NOVA la mise en œuvre d'un dialogue constant, à la fois avec les étudiants et l'administration. Certains d'entre vous avec lesquels j'ai pu échanger ont demandé la remise en place des groupes de travail interconseil. Nous y sommes favorables, à condition qu'ils puissent se concentrer sur des sujets précis, et qui émettent des propositions concrètes dont nous pourrions suivre l'application de façon à ne pas perdre en efficacité.

Nous avons également conscience qu'être représentant ne signifie pas toujours être représentatif, et je pense que les chercheurs en sciences sociales dans cette salle ne me contrediront pas. Nous appliquons donc des méthodes qui nous permettent d'associer un maximum la communauté étudiante à nos travaux. En quatre ans d'expérience, nous avons réalisé plus de 40 sondages et nous organisons des consultations avec les étudiants avant chaque Conseil pour qu'ils puissent s'exprimer sur certains sujets. Par exemple, pour le Conseil d'aujourd'hui, nous avons lancé un sondage pour permettre aux étudiants en situation de handicap de témoigner et de nous fournir des éléments à vous rapporter ce matin. Les élus NOVA ont toujours apporté la preuve de leur engagement dans la défense des valeurs qui sont celles de notre Organisation : écologie ; égalité ; pluralisme — c'est notre devise — mais aussi laïcité ; réussite et épanouissement des étudiants. Je tiens également à rappeler que NOVA est le seul syndicat fait maison, comme l'on aime le dire, qui n'existe qu'à Sciences Po et qui donc indépendant. Cela nous permet de

garder plus de libertés dans nos prises de position et d'entretenir un dialogue constructif avec tout le monde sans distinction ni préjugés. Le pluralisme est une valeur cardinale pour nous. Nous le faisons vivre en notre sein en accueillant des étudiants de toutes les sensibilités politiques et d'étudiants qui viennent également de tous les campus. Nous sommes, de la même façon, favorables à plus de décentralisation. Nous aspirons également à faire vivre ce pluralisme au sein de ce Conseil, et c'est pour cela que NOVA s'engage à ne pas présenter de candidat à la CVE si jamais vous nous donniez votre confiance, de façon à pouvoir laisser la place aux autres syndicats.

Pour finir, je tiens à saluer le travail de qualité qui a été mené par tous nos élus depuis la création de NOVA, notamment Mariana dans ce Conseil pendant deux ans, mais aussi Raphaël ZAOUATI qui donc été le vice-président du Conseil de l'Institut. Ce travail nous a permis d'enregistrer la meilleure progression en termes de voix lors des dernières élections. Et, j'espère donc modestement pouvoir continuer pour les deux années à venir puisque je serais normalement à Sciences Po et à fortiori à Paris l'an prochain. Vous pourrez, en tout cas, compter sur mon dévouement sincère ainsi que sur celui de Yanis, peu importe votre choix final.

Je vous remercie.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment à toutes les deux. Sauf s'il y a une nouvelle candidature, nous allons pouvoir procéder aux opérations électorales. Je me tourne vers vous, Ismahane. Est-ce qu'il y a des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, une procuration de M. DEL PERO à M. GROSSMAN.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Très bien. De fait, vous avez tous devant vous une enveloppe avec un bulletin sur lequel je vous invite à marquer le nom de la candidate que vous souhaitez porter à présidence de ce Conseil. Évidemment, si aucune candidate n'attire votre préférence, vous pouvez aussi ne rien mettre ou mettre ce que vous voulez. Est-ce que chacun a pu exprimer son vote selon ses souhaits ? Oui. Donc, on va procéder au dépouillement.

À l'issue d'un scrutin à bulletin secret, Cloé ARTAUT est élue à la majorité de huit voix contre sept pour Anissa CHEHBIB et deux bulletins blancs.

Raphaël CHARPENTIER

Je déclare Cloé ARTAUT élue. Je la félicite. Souhaitez-vous dire un mot ?

Cloé ARTAUT

Je vous remercie tous pour ce vote. J'essayerai de l'honorer au mieux.

II. ÉLECTION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons maintenant procéder au vote suivant, si vous le voulez bien, à savoir le vote pour le représentant ou la représentante étudiante de la CVE. Est-ce qu'il y a des candidats ou des candidates ? Mme CHEHBIB. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Non. Est-ce que vous voulez dire un mot quand même ? Non. Très bien. Sauf si quelqu'un s'y oppose, c'est un vote qui est seulement étudiant., théoriquement nous avons un nouveau vote à bulletin secret, mais je vous propose de procéder à l'élection de Mme CHEHBIB. Félicitations, Mme CHEHBIB pour cette élection.

III. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Raphaël CHARPENTIER

Continuons avec les votes avec la reconnaissance des associations étudiantes.

Baptiste VIVIEN

Vous aviez un dossier sur la reconnaissance. Il y avait 24 nouvelles associations – quand je dis nouvelles – qui s'étaient manifestées et qui avaient rempli toutes les conditions pour pouvoir bénéficier du statut ou d'un renouvellement de statut pour les deux ans à venir. Sur ces 24, 19 sont concernées par un renouvellement. Elles l'avaient été précédemment. Et, 5 sont de premières demandes issues d'initiatives étudiantes. Cela portera à ce jour, le nombre des associations reconnues à 83. D'autres sont encore à venir.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des remarques parmi vous ou des questions sur la reconnaissance des associations ? Non. Nous allons pouvoir procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Elles sont donc reconnues à l'unanimité.

Les membres votent la reconnaissance des associations étudiantes à l'unanimité.

IV. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2022/2023 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Raphaël CHARPENTIER

Ensuite, sur la validation des conventions annuelles.

Baptiste VIVIEN

Vous aviez un dossier qui vous présentait 5 associations. Je rappelle très rapidement dans ce dossier que sont présentés les points vraiment saillants de la convention, c'est-à-dire les missions qui sont déléguées aux associations par leur école ou leur campus ainsi que la dotation qui leur est allouée pour mener à bien ces missions. 2 étaient sur les campus en région et 3 associations sur le campus de Paris concernant notamment des écoles. Si vous avez des questions, je reste à disposition bien entendu.

Nathan ARSAC

Une question concernant l'AEAP qui a obtenu une dotation de 5 000 € donnés en avance en avril d'après le document. Elle n'a pas reçu de nouveau de l'argent puisqu'étant en solde excédentaire. Je voulais connaître la raison principale de cette dotation en avance. Est-ce qu'il y avait des difficultés financières de la part de l'AEAP ?

Baptiste VIVIEN

Non, aucune difficulté. C'était une avance pour les aider à organiser le gala car le coût était important. Donc, la direction a accordé cette avance en engageant évidemment l'équipe à faire en sorte que leur solde soit suffisant pour permettre à la nouvelle équipe de fonctionner. Ça a été le cas, puisqu'ils sont sortis avec un solde très positif. Donc, il n'y a aucun problème pour cette année, ce qui justifie qu'il y ait 0 de nouveau cette année.

Raphaël CHARPENTIER

D'autres remarques ou interrogations ? Nous allons également procéder au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ? C'est donc adopté.

Les membres valident les conventions annuelles 2022-2023 des associations permanentes à l'unanimité.

V. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 24 OCTOBRE 2022

Raphaël CHARPENTIER

On enchaîne avec la CVE. Baptiste, sur les financements de la CVE, est-ce que vous voulez bien en dire un mot ?

Baptiste VIVIEN

Donc, il y avait trois dossiers. C'était trois demandes de subvention pour des projets. Deux ont été acceptées. L'un a été simplement ajourné. La Commission a souhaité que les porteurs du projet repensent un peu leur projet, réévaluent celui-ci et apportent quelques précisions de façon à ce que la Commission puisse se prononcer sur le projet qui n'était pas assez bien ficelé par rapport à la semaine prévue sur le campus. Il s'agissait du campus de Menton.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ces financements ? Non, personne. De la même manière, je les mets donc aux voix. Qui s'abstient ?

Cloé ARTAUT

J'ai juste un conflit d'intérêts avec l'une des associations. Donc, je préfère ne pas voter.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Nous en prenons acte. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Les financements sont donc accordés à ces associations.

Les membres adoptent les financements des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 19 septembre 2022 à l'unanimité des voix exprimées.

VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 12 SEPTEMBRE ET DU 3 OCTOBRE 2022

Raphaël CHARPENTIER

Enfin, les procès-verbaux des 12 septembre et 3 octobre. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces procès-verbaux ? On va donc les mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? On peut considérer qu'ils sont adoptés. Je vous remercie.

Les membres adoptent les procès-verbaux des séances du 12 septembre et du 3 octobre 2022 à l'unanimité.

VII. POINT D'INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION PAR LE HAUT CONSEIL À L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (HCERES) (2023/2024)

Raphaël CHARPENTIER

Nous passons au point d'information sur la procédure du HCERES par Mme DUBOIS-MONKACHI et M. TENIERE.

Vincent TENIERE

Merci, M. le Président. Avec Sergei et Myriam, nous souhaitons vous faire un point sur la campagne d'évaluation de Sciences Po par le Conseil à l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES) qui s'engage, et qui va nous occuper collectivement tout au long de l'année 2023 et une

bonne partie de l'année 2024. Cette évaluation est un passage obligé, si je puis dire pour l'ensemble des établissements d'Enseignement supérieur publics ou financés pour partie par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est aussi un préalable, et c'est en cela notamment qu'elle est importante, au dialogue contractuel que ces établissements ont avec le ministère ; dialogue qui porte sur les orientations stratégiques des établissements et qui, évidemment, a une influence sur la politique d'allocations et de moyens, sachant que cette dimension doit être encore renforcée dans les années à venir.

Le calendrier de cette évaluation, je le disais porte sur la période 2023/2024. On est situé dans ce que le HCERES qualifie de vague D, soit la vague concernant tous les établissements parisiens, et notamment nos partenaires de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Cette évaluation joue à plusieurs niveaux et concerne l'ensemble des missions de l'Institution :

- la Recherche avec une évaluation qui porte sur les unités de Recherche ; leur bilan sur la période passée entre 2017 et 2022 ; et également sur le projet.

Il s'agit là d'un préalable aux décisions « d'umérisation » soit la possibilité ou pas de prolonger ou de créer de nouvelles unités mixtes de Recherche avec le CNRS.

- En matière de formation, c'est un préalable nécessaire pour obtenir l'accréditation de nos formations. Sachant que jusqu'à présent, seul notre diplôme national de doctorat était concerné. On va voir que les choses évoluent dans le cadre de cette nouvelle évaluation.
- Enfin, il y a une évaluation au niveau de l'établissement sur l'ensemble des missions. L'objectif du HCERES est de procéder à une évaluation 'intégrée' des formations, des unités de Recherche, qui convergent vers une vision globale des missions de l'Institution. On est donc sur un processus long, assez complexe et fortement intégré.

Nous souhaitons aujourd'hui vous faire un focus plus particulier sur la partie formation. Le point important porte sur le fait que pour la première fois l'ensemble de nos formations initiales vont être concernées par ces évaluations. Jusqu'à présent, je le disais, seul le diplôme de doctorat était concerné. Mais, comme depuis la dernière évaluation en 2017 nous avons sollicité et obtenu le grade pour nos formations de Master et le grade de licence pour notre Bachelor, désormais pour obtenir le renouvellement de cette accréditation, il va falloir passer par les fourches caudines de cette évaluation par Grades.

Comment s'opère l'évaluation ? Le schéma est à peu près équivalent pour les unités de Recherche, pour les formations et pour l'établissement au travers de deux temps : un temps d'autoévaluation au cours duquel pour chaque grade devra être rédigé un rapport d'autoévaluation. Celui-ci s'appuie sur un référentiel qui a été publié par le HCERES à la fin du mois de septembre. Et, ensuite, sur la base du rapport d'autoévaluation qui est donc à la main de l'établissement, de Sciences Po en l'occurrence, il y a un temps où le HCERES réunit un groupe d'experts pour procéder à l'évaluation sur la base du rapport d'autoévaluation, et avec une visite éventuellement sur site où les experts vont poser des questions complémentaires sur la base de la lecture qu'ils en auront eue et des échanges qu'ils auront eus en interne sur ce référentiel.

Le calendrier est assez serré et dense et va nous occuper, comme je le disais, jusqu'en 2024. On a déjà passé la phase de préparation avec un certain nombre d'informations qui nous ont été délivrées par le HCERES, et notamment les fameux référentiels d'autoévaluation. S'engage à partir de maintenant la campagne interne d'autoévaluation.

Le point important à avoir en tête, c'est que les rapports d'autoévaluation dont je parlais précédemment vont devoir être rendus entre le 1^{er} juin et le 15 juin 2023. Cela peut paraître lointain, mais cela suppose en fait d'avoir un rétroplanning très serré, très construit, afin de pouvoir tenir ces échéances. Et, surtout bien faire le travail et associer toutes les parties prenantes.

Ensuite, je le disais, il y a une phase d'évaluation qui est plus à la main du HCERES et qui s'opérera entre l'automne et l'hiver 2024. Elle donnera lieu à la publication du rapport en juin 2024.

S'agissant de la campagne d'autoévaluation, l'enjeu pour nous était entre octobre et juin de caler un rétroplanning suffisamment robuste pour permettre de tenir les échéances. Cela donne le rétroplanning que vous voyez, avec à la fois des points d'information devant les instances comme aujourd'hui, et en même temps des groupes de travail déjà lancés en interne pour travailler, Myriam va vous les détailler

pour la partie formation. Et enfin, différentes phases d'écritures et de relectures pour nous permettre d'être au rendez-vous de juin 2023. Myriam, je te laisse la parole.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Vincent. Comme le disait Vincent, nous nous sommes organisés en interne autour de groupes de travail ; un comité de pilotage dans lequel figurent toutes les personnes qui ont un lien avec cette autoévaluation, avec ces sujets de pédagogie, notamment, et de formation ; bien sûr notre directeur de la formation. Et, nous avons également identifié pour chacun des cycles, puisqu'il est question de plébisciter l'ensemble des cycles, des référents qui seront présents dans les groupes de travail. Un point régulier est aussi prévu avec chaque instance, chaque assemblée dans laquelle nous travaillons régulièrement, aussi bien les instances CVEF, CI, CS, mais également ce que l'on appelle le DIREX, c'est-à-dire de l'ensemble des directeurs de vos écoles, mais aussi l'ensemble des directeurs des services centraux. Puis, nous allons à partir de demain organiser nos premières rencontres thématiques dont je vous parlerai plus tard qui permettront d'identifier les évolutions depuis la première période d'évaluation. Même si elle n'a pas concerné les formations, elle a posé des sujets en matière de formation. Il s'agira donc, de mesurer le chemin parcouru depuis cette évaluation de l'établissement en 2018, mais également de se projeter sur ce que Science Po souhaite faire en matière de formation, de pédagogie, notamment.

Voici les grandes thématiques qui ont été retenues. [Affichage du powerpoint] Elles sont fonction des référentiels. Vincent TENIERE disait tout à l'heure que nous avons des référentiels. C'est un peu le cahier des charges qui a été retenu par le HCERES qui est bien sûr public, comme le sera d'ailleurs le rapport *in fine*. A partir de ce référentiel, nous avons identifié sept problématiques qui nous permettent d'évaluer la manière dont Sciences Po organise sa formation. La première porte sur les sujets orientation, compétences, insertion professionnelle et formation tout au long de la vie. Nous sommes en cours de profonde réflexion sur l'orientation, sur les compétences, et l'insertion professionnelle, également. Concernant la formation tout au long de la vie, il nous reste encore beaucoup à faire. Concernant l'internationalisation, Sciences Po est très bien situé, vous le savez, en tout cas dans le paysage français. Il n'empêche que le HCERES en 2018 nous a posé des questions sur notre politique d'internationalisation auxquelles il va falloir répondre. Concernant la thématique de l'enseignement à et par la Recherche, c'est le cœur même du projet pédagogique de Sciences Po. Comment est-il déployé en premier cycle ? En deuxième cycle ? En troisième cycle ? Et, comment est-ce que l'enseignement à la Recherche aussi a été déployé ces dernières années ? Je pense notamment au SIR pour les étudiants du Collège Universitaire. C'est une expérience qui a été mise en place pendant le confinement qui a permis à des étudiants d'être acculturés à la Recherche au sein de laboratoires pendant la période durant laquelle ils n'ont pas pu effectuer leur mobilité internationale. Et, c'est une expérience que le Collège Universitaire aimerait prolonger. Il est aussi question d'instaurer à la fin du cursus du Collège Universitaire une Bachelor Thesis pour permettre aux étudiants po de s'acculturer aux méthodes de la Recherche. Concernant la thématique de la réussite et l'expérience étudiante, c'est le cœur de nos métiers. C'est pour cette raison que nous sommes tous mobilisés. Là aussi, nous avons de bonnes réussites.

Nous avons aussi des sujets à traiter plus en profondeur, notamment l'accompagnement des étudiants en difficulté. Quand les étudiants sont admis à Sciences Po, en général, ils vont jusqu'au bout. Mais, nous avons quand même une quarantaine d'étudiants qui nous quittent chaque année. Pourquoi ? Comment mieux les accompagner ? Et, qu'est-ce que réussir finalement ? Est-ce avoir 10 et son diplôme ? 10 de moyenne, sachant que la moyenne n'a aucun sens dans notre système. Sinon, est-ce pouvoir choisir la troisième année que l'on souhaite ? Le double-diplôme que l'on souhaite ? Le métier que l'on souhaite ? Concernant la thématique de l'assurance qualité et du pilotage des formations, c'est une notion spécifique qui se rapporte à la manière dont l'établissement vérifie la qualité de sa formation. Vous savez, à Sciences Po, que l'on a la chance d'avoir depuis des années un système d'évaluation des enseignements chaque semestre. C'est l'un des éléments forts de l'assurance qualité. Mais, bien sûr, le fait que les programmes soient présentés devant les instances de Sciences Po, soient discutés devant les instances, que nous avons dans chacune des écoles et au Collège Universitaire des Conseils

pédagogiques et des Conseils stratégiques permet de renforcer ce regard critique collégial sur la formation. Le modèle pédagogique est aussi quelque chose de fondamental. Que s'est-il passé depuis la crise ? La période sous revue est une période de cinq ans pendant laquelle nous avons eu deux ans de difficultés importantes et inédites qui ont amené des évolutions au niveau de la pédagogie, avec notamment la question de l'enseignement à distance. Même si c'est quelque chose que nous ne souhaitons plus avoir par excès, nous savons qu'il nous faut réfléchir à la manière dont on pourrait déployer des formations en ligne pour d'autres publics. Et, bien sûr, travailler sur des questions d'innovation.

Et, dernier point qui porte sur l'engagement étudiant et la responsabilité sociétale. Le directeur arrive à ce moment et il incarne cet engagement étudiant et cette responsabilité sociétale de l'établissement. C'est dans ce groupe que nous parlerons des sujets liés VSS, des sujets environnementaux bien entendu, et également des sujets de discrimination.

Rapidement, je vais essayer d'être très rapide. Je vous disais tout à l'heure qu'il y avait des points de force et des points d'amélioration qui avaient été définis dans le rapport du HCERES. Vous avez eu le document. N'hésitez pas à me poser des questions par la suite. Je ne vais pas trop faire attendre notre directeur. Mais, l'idée est de pouvoir nous positionner, de mesurer encore une fois ce qui a été fait depuis la dernière évaluation. Et, aussi, de mettre en évidence — c'est le point important. La nouvelle stratégie du directeur est importante dans ce sens — ce que Sciences Po veut porter. Le HCERES n'est pas là pour nous punir, mais pour regarder si nous sommes conséquents par rapport à nos ambitions en termes de moyens notamment.

Quelques recommandations pour mettre un peu de concret dans cette présentation. Développer une vision cohérente sur l'avenir de la charnière Licence/Master est un sujet important. En 2018, quand le HCERES est venu, nous n'avions pas encore le grade Licence. Nous l'avons obtenu depuis, c'est-à-dire que le diplôme de Bachelor est maintenant autoporté, c'est-à-dire qu'il peut tout à fait être un diplôme accepté, comme cela l'était avant, mais par réputation de l'établissement. Aujourd'hui, c'est de droit puisqu'il s'est vu conférer par l'Etat, le grade de Licence. La manière dont les étudiants qui sont diplômés du Bachelor peuvent aller faire, comme vous le disiez tout à l'heure, Cloé, leurs études dans un autre établissement pour avoir une autre expérience académique. Même si, et le directeur vous en parlera bien mieux que moi, la volonté de l'établissement est de maintenir le continuum de cinq ans, mais peut-être de mieux accompagner les étudiants — on en parlait l'autre fois au Conseil pédagogique du Collège Universitaire — pour faire le bon choix d'orientation. Le suivi des conventions éducation prioritaire, vous le connaissez. Vous allez, en tout cas, beaucoup en entendre parler. Je vous laisse regarder et peut-être poser des questions, si vous en avez.

Je parlais tout à l'heure de la politique internationale. Vous voyez, le dernier point est intéressant, c'est-à-dire que l'on est très bon au niveau international. On a 50 % d'étudiants internationaux. On a des formations internationales, des doubles diplômes internationaux. On a une mobilité internationale obligatoire pour tous les étudiants de troisième année avec 480 partenariats différents. Mais, le HCERES nous demande quand même de préciser notre politique internationale. C'est vrai depuis sa venue qu'il y a eu la création de l'université européenne CIVICA et du consortium U 7+. Ces dernières années, il y a eu un mouvement encore plus fort d'internationalisation qui prend des formes nouvelles. Il va falloir l'explicitier au Comité du HCERES. Je vous remercie.

Mathias VICHERAT a pris part à la séance à 9 h 07.

Raphaël CHARPENTIER

Parfait. Merci beaucoup, Myriam. On pourra continuer ces échanges et poser les questions qui s'imposent sur cette présentation peut-être après, si vous le voulez bien. Je voulais remercier Mathias VICHERAT d'avoir répondu à notre invitation pour ce premier Conseil. Je ne vais pas laisser le suspens plus longtemps. Chacun est suspendu à vos lèvres. Donc, je vous laisse la parole.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup, M. le Président. Je suis très heureux d'accueillir les nouveaux élus étudiants et étudiantes. Je voudrais commencer par féliciter notre nouvelle présidente pour son élection et féliciter les étudiantes et les étudiants dans leur ensemble puisque nous avons eu un taux de participation record à ces élections avec près de 5 000 votes, ce dont nous nous réjouissons. Comme vous le savez, le CVEF est l'héritier de mai 68. Il faut porter haut et fort cet héritage générationnel et culturel puisque la Commission paritaire avait été obtenue de haute lutte après que Boutmy ait été rebaptisé Lénine et Che Guevara.

Je voulais également vous dire trois choses très rapidement. Le premier point, que j'avais porté dans mon projet, est que je souhaite que le CVEF puisse avoir un rôle plus important, qu'on ne se limite pas à ses compétences stricto sensu. Le CVEF a un rôle principalement consultatif, alors que le CI a un rôle décisionnel. Mais avec les représentants des différentes communautés, l'administration et vous, je veux que l'on envisage la possibilité que vous soyez saisis des sujets bien en amont, pour ne pas que vous ayez simplement à apporter un blanc-seing parce que vous n'avez pas eu le temps d'interagir avec nous sur le fond. Il faut donc que l'on réfléchisse aux questions de calendrier pour que le CVEF joue pleinement son rôle dans le cheminement de la décision au sein de notre Institution.

La deuxième chose : comme vous le savez, on a un maillage territorial important avec six campus en région. Il faut que l'on pense évidemment la vie étudiante à cette échelle territoriale. Et, c'est la raison pour laquelle il faudrait que l'on puisse réfléchir ensemble à un format d'harmonisation des Comités de vie de campus. Car actuellement, d'un campus à l'autre, y a plus ou moins de représentation étudiante formalisée avec pour conséquence que les demandes, les revendications etc. ne remontent pas toujours bien. C'est vraiment un point qui me semble important.

La troisième chose que je voulais vous dire : il y a évidemment les compétences stricto sensu du CVEF. Mais je pense que vous pourriez très utilement être associés à la réflexion sur d'autres thèmes clés, comme l'environnement. J'ai l'ambition que l'on définisse notre trajectoire zéro carbone pour Sciences Po au cours du premier trimestre. C'est évidemment avec toutes les associations expertes comme Sciences Po Environnement que l'on doit le faire, mais aussi avec le CVEF. Ça représente à la fois des enjeux en matière bâimentaire, en matière de déplacement, en matière digitale, c'est la raison pour laquelle je pense que ce doit être un axe central pour Sciences Po. C'est à vous de me dire si vous souhaitez vous saisir de ce thème et d'autres, mais cela m'intéresserait en tout cas que nous puissions avoir un échange sur le sujet.

Aussi, le Conseil de l'Institut va se réunir en groupe de travail, (après avoir travaillé sur les chargés d'enseignement vacataires) sur la question du temps de travail des étudiants et des étudiantes pour déterminer savoir s'il faut autant d'heures de cours. Et ce en prenant en compte qu'en fonction du niveau d'étude, Collège Universitaire ou Master, on n'a pas forcément besoin du même nombre d'heures de cours. Idem en fonction du Master suivi.

C'est un sujet dont j'aimerais que l'on se saisisse parce que je pense qu'il ne peut pas être pris de manière monolithique. Et je pense que c'est vraiment le rôle du CVEF de pouvoir, avec le CI, interagir là-dessus. Il y a aussi le sujet de la santé. Avec Myriam et les équipes, on travaille à la mise en place d'un centre de santé avec l'ARS et avec l'Assurance Maladie. Cela recouvre plus largement le bien-être étudiant, thème qui me paraît essentiel. En ce qui concerne le sport, on a déjà fait pas mal d'avancées avec le statut pour les sportifs qui permet d'adapter l'agenda, le fait que l'on ait le jeudi après-midi banalisé, ou encore le fait que l'on va mettre à disposition des espaces – on est en train d'y réfléchir avec l'AS – rue de la Chaise ou au 28 pour permettre la pratique sportive. Le sport peut donc être aussi un sujet que l'on porterait ensemble. Il y a évidemment 1 000 autres sujets qui peuvent être envisagés. Myriam évoquait un qui est important, c'est la question de l'orientation. On pense que l'on a des efforts à faire dans la présentation des cursus à partir du Master ; pour que les étudiants puissent choisir leur Master en étant mieux informés, plus en amont. Je m'arrête là pour que nous puissions en discuter. De nouveau, je vous souhaite la bienvenue et vous adresse toutes mes félicitations pour votre brillante élection.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, M. le Directeur. Je suis heureux d'entendre réitérer ces propositions que vous nous aviez déjà faites au moment de votre élection. Nous attendons peut-être la nouvelle configuration — ça

y est, le Conseil est opérationnel pour la mettre pleinement en œuvre. Évidemment, nous allons saisir la balle au bond selon un agenda et des orientations que vous nous proposez. Peut-être sur un certain nombre de propositions que nous aurons. Mais, surtout pour que le CVEF puisse être pleinement impliqué dans la vie de l'École. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Anissa CHEHBIB

Merci, M. TENIERE, Mme DUBOIS-MONKACHI pour cette présentation. Merci, M. VICHERAT pour votre intervention aussi. J'en profite aussi pour rappeler un point de vigilance qui est qu'à l'UNEF dans les recommandations du précédent rapport, on a pu constater en effet qu'il était préconisé de recruter davantage d'étudiants externes en Master ; de rendre en quelque sorte un peu moins automatique le passage en Master pour les étudiants du Collège Universitaire. L'UNEF tient à rappeler vigoureusement que l'on s'oppose à l'introduction de la sélection à l'entrée du Master pour les étudiants du Bachelor. Par contre, nous sommes évidemment favorables à la création de plus de places en Master, et à une meilleure orientation des étudiants du Collège Universitaire pour leur choix de Master. Une autre recommandation portait sur la préconisation d'avoir plus d'indicateurs pour suivre justement les bénéficiaires de la procédure CEP. Nous y sommes très favorables, car comme j'ai pu le dire précédemment nous trouvons qu'il manque d'indicateurs sur la réussite académique et le bien-être dans l'École des étudiants de CEP. À ce sujet, est-ce que Sciences Po a avancé sur cette question ? Et, est-ce qu'il y aurait du coup des données qui pourraient nous être transmises ? Merci.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup de soulever ces deux points. Tout d'abord, je ne suis pas favorable à ce stade au principe de sélection entre la troisième et la quatrième année. Je considère que quand on rentre à Sciences Po, c'est pour pouvoir y suivre toute sa scolarité, En revanche, on a de vrais dysfonctionnements sur l'orientation des élèves entre la troisième et la quatrième année. Une des raisons pour lesquelles l'EAP et PSIA augmentent autant leurs effectifs, parfois au détriment d'autres écoles plus spécialisées, est – au-delà de la qualité de leur offre de formation qui est réelle – le fait de continuer à être dans une approche généraliste à la différence des autres écoles.

À Sciences Po on a un parcours de formation extraordinaire, qui ne ressemble à aucun autre. Il permet pendant 3 ans de bénéficier d'une formation généraliste, d'expérimenter, de réfléchir sur une multitude de sujets. Ce n'est qu'en quatrième année que l'on décide de son orientation professionnelle à travers le choix d'un Master. Donc, il faut que nous ayons une présentation plus en interaction avec les élèves - à travers les campus, à travers Sciences Po Carrière - pour que leur choix puisse se faire de manière raisonnée entre les différents Masters. D'autant qu'il y a des Masters qui ne pourront plus continuer à augmenter leur nombre d'étudiants sous peine de risquer d'impacter la qualité des enseignements. L'idée n'est donc évidemment pas de remettre en cause le passage de la troisième à la quatrième année mais de voir la manière dont on peut permettre une meilleure orientation des élèves entre les différents Masters. Cela me paraît absolument indispensable, sans quoi on va avoir un phénomène où les deux écoles les plus généralistes vont continuer à augmenter très fortement leurs effectifs au détriment d'écoles plus spécialisées, et avec parfois des demandes en cours d'année de changer de Master. Tout ça n'est pas optimal.

En ce qui concerne les CEP, comme vous le savez, on a pris la décision collectivement d'augmenter de 50 % le nombre d'élèves qui viennent des conventions d'éducation prioritaire dès 2023. On a d'ailleurs élargi le nombre d'établissements à 198 lycées en mettant notamment l'accent sur plus de lycées ruraux et ultramarins qui étaient sous représentés par rapport à ceux des zones urbaines. Évidemment, on pourra échanger sur des indicateurs, comme le niveau de réussite par exemple. Certes, il y a des difficultés qui peuvent se jouer dans la première et deuxième année et notre enjeu est celui-ci. Mais nous ne souhaitons pas trop les singulariser parce que la réalité est que dans la majeure partie des cas, il y a un phénomène d'inclusion dans le parcours de scolarité qui fait que l'on oublie que tel élève venait d'un dispositif CEP. Il y a quelques sujets quand même qui restent effectivement prégnants. Je pense à un que l'on n'a pas réussi à régler depuis 20 ans : il y a deux fois moins d'élèves issus des CEP qui passent les concours de la haute fonction publique que le reste des étudiants. Cela veut dire soit qu'il y a encore un plafond de

verre soit que la haute fonction publique intéresse moins nos élèves issus des CEP par rapport au privé. Je pressens qu'il y a encore un effet d'autocensure sur lequel il nous faut travailler. C'est ce que nous faisons avec pas mal d'administrations pour faire en sorte que la présentation de ces concours puisse être plus précoce et que cet effet d'autocensure puisse être réduit.

Yanis TABYAOUI THIBERT

Merci, M. le Directeur. Je voudrais revenir sur le premier point qu'a évoqué l'UNEF. Concernant l'orientation en Master, en fait, il est évident en trois ans à Sciences Po que l'on a la possibilité de suivre énormément d'enseignements dans plein de disciplines différentes. Sans doute ce qui peut pêcher aujourd'hui dans l'orientation des étudiants vers le Master, c'est le manque de temps consacré aux stages et aux expériences professionnelles pour réaliser un choix d'orientation en connaissance de cause. Je ne sais pas si sur ce point il y a des améliorations qui sont envisagées.

Raphaël CHARPENTIER

Pardonnez-moi, mais je vais devoir m'absenter. Du coup, Mme ARTAUT, si vous voulez bien prendre la présidence. M. le Directeur, merci encore.

Mathias VICHERAT

Merci de poser ce sujet. Dans environ 70 % des cas, quand on demande aux candidats qui ne sont pas encore entrés à Sciences Po ce qu'ils veulent faire après, ils répondent ambassadeur ou journaliste. Mais, il y a effectivement un numerus clausus pour l'École de journalisme du fait du nombre de cartes de presse. Et, le nombre de postes d'ambassadeurs n'est pas si développé que ça. Donc, dans 70 % des cas, vous savez que nos élèves vont probablement s'orienter dans le privé. Et, il est intéressant de voir qu'au final ce n'est pas une orientation subie, mais un choix dû à l'expérience acquise. Là où vous avez raison, c'est qu'un stage obligatoire en entreprise au Collège universitaire pourrait être intéressant. On est en train d'y réfléchir parce qu'avoir une expérience en entreprise permet notamment de lever certaines idées reçues sur ce qu'est l'entreprise et, ça aiderait aussi dans les choix d'orientation, en donnant des idées un peu plus en amont. Nous travaillons donc actuellement sur cette question.

Anissa CHEHBIB

Du coup, est-ce que ce serait un stage qui s'ajouterait au stage du parcours civique ?

Mathias VICHERAT

A ce stade, j'ai simplement donné une intention à Stéphanie Balme, la doyenne du Collège Universitaire et à Myriam. Je veux évidemment que l'on conserve le parcours civique mais je ne sais pas encore si les étudiants auraient à choisir l'un ou l'autre. A ce stade, je ne peux pas vous dire exactement ce que l'on enlèverait, la manière dont on le paramètrerait en matière de calendrier. Mais l'intention est bien de permettre un stage en entreprise. Ça peut être un sujet de discussion à développer avec vous, les représentations d'étudiants.

Cécile LAVIER

Bonjour. J'aurais juste un petit point sur l'évaluation HCERES. Je suis élue étudiante, mais je suis quand même avant tout doctorante. C'est un petit peu différent. Vous avez mentionné les points d'amélioration de la précédente évaluation. On en ajoute un peut-être avec le collectif doctorant. La précédente évaluation avait montré une image très homogène du doctorat à Sciences Po. Vous mentionnez l'évaluation des unités de Recherche. On pense que c'est vraiment très important de ne pas homogénéiser parce qu'en fait aujourd'hui l'expérience de doctorat à Sciences Po n'est pas homogène selon son unité de Recherche ou sa discipline. Donc, ça implique de faire un travail et de ne pas seulement s'appuyer sur l'autoévaluation des chercheurs titulaires, mais d'aller vraiment chercher les doctorants et doctorantes via leur représentation dans les différents Conseils et dans les unités de Recherche pour vraiment mettre en avant le fait que ce ne sont pas des conditions homogènes de travail aujourd'hui pour nous. Merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je confirme que c'est la démarche qui a été adoptée. C'est donc le directeur de l'École de la Recherche, la directrice exécutive, qui travaille sur ce sujet.

VIII. BILAN DE LA POLITIQUE HANDICAP 2021/2022

Cloé ARTAUT

Si ça vous convient, on va passer au bilan de la politique handicap avec Mme DAOULAS.

Christine DAOULAS

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'être parmi vous ce matin pour vous présenter le bilan de la politique handicap de l'année universitaire 2021/2022. Je pense que vous avez lu le bilan qui vous a été transmis. Je vais vraiment mettre en avant quelques points clés dans le cadre de cette présentation pour pouvoir laisser un temps d'échange avec vous ensuite.

Mathias VICHERAT

Quand je vous disais que le CVEF devait être associé aux sujets de santé et de bien-être, évidemment le plan handicap fait partie de ces sujets pour lesquels il faut qu'on ait des échanges. Je laisse Christine vous présenter la stratégie associée qui me paraît être vraiment très ambitieuse. Je suis désolé, je dois vous quitter mais nous pourrions en reparler lors du prochain CVEF.

Cloé ARTAUT

Merci, M. le Directeur.

Christine DAOULAS

Je vais vous présenter quelques points clés du bilan de la politique handicap. Tout d'abord, on va aborder l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Puis, on fera un focus sur les enseignants, et ensuite sur les perspectives et notamment sur la politique handicap qui est en train de se construire.

Concernant l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à Sciences Po, je vous ai indiqué dans le premier graphique l'évolution du nombre d'étudiants accompagnés depuis 2014. Depuis sept ans, on note un nombre d'étudiants accompagnés qui a été multiplié par quatre, et une forte hausse du nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés l'an passé. Vous pouvez voir que nous avons accompagné 441 étudiants en situation de handicap, ce qui fait une hausse de 34 % par rapport à l'année passée. Sur le second graphique qui montre le nombre d'étudiants par école, on peut noter une répartition plutôt équivalente entre les étudiants en situation de handicap présents au Collège Universitaire et les étudiants en situation de handicap dans les différentes écoles. Il y a une logique dans le fait que l'on retrouve au niveau des écoles un nombre important d'étudiants en situation de handicap au sein de l'EAP et de PSIA du fait du nombre total d'étudiants qui suivent ces formations. On peut également noter — vous n'avez pas sur le graphique les chiffres de l'an passé — mais on peut noter une hausse de 42,5 % d'étudiants en situation de handicap au Collège Universitaire, et de la même manière à l'EAP une augmentation de 41 % et à PSIA de 38 %.

On va passer aux slides suivantes. Concernant les typologies de handicap, à Sciences Po, on accueille des étudiants en situation de handicap qui présentent tous types de handicap. On peut noter au travers de ce graphique que l'on retrouve effectivement, comme dans la population générale, que 80 % des personnes en situation de handicap portent un handicap invisible. Et, un élément est aussi à noter par rapport à l'an passé, il y a plus d'étudiants qui n'ont pas souhaité partager la nature de leur situation de handicap, d'où cette catégorie « autre ». Cette catégorie « autre » présente des étudiants que nous accompagnons, mais qui ne souhaitent pas qu'on partage la nature de leur handicap. Ce nombre était de 92 l'année précédente. Donc, on note une augmentation importante de cette catégorie « autre ».

Au niveau du budget alloué à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, on note là aussi une augmentation du budget cette année avec une part importante des aides techniques et des aides humaines puisque ces deux catégories associées représentent 68 % du budget global. Concernant les autres axes budgétaires, on peut souligner que la part accordée aux sensibilisations et formations est de

11 %, et que les bourses de mobilité représentent 10 % du budget. Je pourrais répondre à vos questions sur ce point, si vous en avez par la suite.

Cette politique est possible grâce à un accompagnement et un engagement de toutes les directions de Sciences Po. Il y a vraiment une collaboration très forte entre l'ensemble des directions. Et, nous avons, comme vous le savez, un réseau de référents handicap au sein des grandes directions de Sciences Po, de la bibliothèque, de la Direction de l'immobilier, de la DSMG, de Sciences Po Carrière. Je ne vais pas tous les énumérer. Mais, on peut noter cette année que ce réseau des référents handicap a été renforcé par la nomination de référents au sein des différents campus. Ce réseau des référents se renforce progressivement. Et, le souhait — on pourra en reparler — est aussi de créer un réseau d'ambassadeurs grâce à des représentants d'étudiants, de salariés et d'enseignants. Ce sera pour la prochaine étape.

On met en place un suivi individualisé pour chaque étudiant. C'est ce que l'on appelle un plan d'accompagnement personnalisé. Le pôle handicap rencontre tous les étudiants qui souhaitent être accompagnés ou bénéficier d'un aménagement de scolarité ou d'examens. Et, nous mettons en place ensuite ces aménagements avec la collaboration des équipes pédagogiques et des enseignants bien sûr. Mais, il faut savoir que tout ce qui est partagé en termes d'aménagements se fait bien sûr avec l'accord de l'étudiant concerné. Donc, on travaille vraiment avec chaque étudiant pour définir les aménagements dont ils ont besoin, aussi bien des aides techniques, humaines qu'organisationnelles.

Je peux préciser que cette année nous avons fait quelques investissements en matériel. Nous avons équipé notamment les bibliothèques des campus en région avec du matériel à destination d'étudiants malentendants et malvoyants.

Nous avons, au-delà des accompagnements que je viens d'évoquer, un certain nombre d'espaces dédiés aux étudiants en situation de handicap. Vous connaissez, je pense, l'espace situé au 27 rue St Guillaume et celui du 13 rue de l'Université. On peut mentionner cette année, avec l'ouverture du campus 1 St Thomas, l'ouverture de deux salles équipées avec du matériel spécifique, au niveau de la bibliothèque, pour les étudiants en situation de handicap.

Concernant l'orientation et l'insertion professionnelle, sur ce point, nous travaillons plus particulièrement avec l'équipe de Sciences Po Carrière. Et, nous avons un référent là aussi au sein de Sciences Po Carrière qui, lorsque les étudiants le souhaitent, peut les accompagner pour les aider dans le cadre de la rédaction de CV ou de lettres de motivation, de recherche de stage ou d'emploi. Il y a vraiment cet accompagnement qui peut être aussi très spécifique sur certaines questions, notamment sur les questions de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé.

Au niveau des actions que l'on peut mener par ailleurs, je pense que vous connaissez le Duo Day qui cette année va avoir lieu le 17 novembre d'ici quelques jours. L'an passé, il avait mobilisé 43 étudiants en situation de handicap qui avaient souhaité réaliser ce Duo Day au sein du secteur public ou du secteur privé. D'ailleurs, un certain nombre de nos étudiants ont pu réaliser ce Duo Day avec des ministres. Et, cette année encore, ce sera le cas. De même qu'avec nos entreprises partenaires du programme Sciences Po Accessible.

Au niveau du mentorat, c'est une action que nous menons avec nos entreprises partenaires du programme Sciences Po Accessible. Les cadres de ces entreprises proposent de devenir mentors des étudiants en situation de handicap qui le souhaitent. Chaque année, nous avons un certain nombre d'étudiants là aussi qui souhaitent bénéficier de ce mentorat. C'est l'un des axes qui me semblent importants dans le cadre des partenariats menés avec nos entreprises partenaires.

Concernant les enseignants, ils ont donc une position hybride au sein de l'Institution parce qu'ils peuvent être eux-mêmes en situation de handicap, (nous accompagnons quelques enseignants en situation de handicap) et, ils peuvent recevoir au sein de leurs cours des étudiants en situation de handicap, et avoir besoin aussi besoin d'être accompagnés pour bien accueillir les étudiants et mettre en place des aménagements. Il existe plusieurs niveaux d'accompagnements des enseignants pour leur permettre de s'adapter au mieux aux différentes situations.

Au niveau des doctorants puisque nous l'avons évoqué tout à l'heure, il y a de plus en plus de doctorants qui se manifestent, et qui souhaitent aussi être accompagnés et bénéficier d'aménagements dans le cadre de leur parcours de Recherche. Nous avons accompagné six doctorants en situation de handicap. Et, cette année, Sciences Po a présenté des candidats dans le cadre du contrat doctoral handicap mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et un contrat doctoral handicap a été accordé à l'IEP cette année.

Enfin, voici quelques mots sur les perspectives. Dans le cadre de ce point, je vais vous parler de la politique handicap pour 2023/2025. Comme vous avez peut-être pu le lire à la fin du bilan handicap, j'ai indiqué l'ensemble des grands axes qui seront développés dans le cadre de cette politique handicap.

L'idée est vraiment de travailler avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de la rédaction de cette politique. Il y a un certain nombre de groupes de travail qui vont être mis en place dans les prochaines semaines : un groupe en lien avec les salariés avec la Direction des ressources humaines ; un groupe de travail avec les enseignants ; un groupe de travail avec les associations d'étudiants et les représentants des étudiants. Effectivement, je vous solliciterai et vous en reparlerai plus précisément très rapidement. Et, un groupe de travail sur l'accessibilité numérique. À propos des personnes qui sont concernées, un questionnaire spécifique leur sera adressé.

Suite à ces groupes de travail et aux idées qui en émaneront, des propositions concrètes seront faites et pourront être discutées en début d'année. À travers de cette nouvelle politique handicap, l'idée est vraiment de renforcer l'approche collective qui doit non seulement passer par les aménagements pour les personnes en situation de handicap, mais aussi de faire évoluer le collectif afin que tout le monde puisse contribuer à cette politique d'inclusion. Je pense à ce niveau que le renforcement — ce qui a été évoqué par Mathias VICHERAT — des liens et des actions avec la vie étudiante, les associations étudiantes, les syndicats étudiants me paraît essentiel. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup pour cette présentation très claire.

Florence DANTON

Merci beaucoup pour cette présentation. Et, merci également pour toutes les actions que vous menez au quotidien qui sont plus que conséquentes. On a tous eu à la DFI l'occasion de constater l'importance à tous les points de vue, dans tous les sens du terme, du travail que vous menez dans ce domaine. Donc, merci pour cela. J'avais une question concernant l'accompagnement des étudiants internationaux. Parfois, aux questions de handicap physiques ou psychologiques peut aussi se mêler un handicap lié à la langue. Quelles sont les mesures — on n'en a pas parlé dans cette présentation — qui ont été mises en place pour informer les étudiants internationaux de l'existence du pôle handicap, des mesures qui peuvent aussi être mises en place pour identifier avec le pôle santé ou peut-être d'autres circuits de remontées d'informations ? Ces étudiants internationaux n'ont parfois pas l'occasion de s'exprimer. Et, dans le suivi au quotidien avec toujours parfois ce handicap lié à la langue. Comment les choses peuvent-elles se mettre en place avec le pôle handicap ? Merci.

Nathan ARSAC

Merci beaucoup pour la présentation et effectivement pour le travail nécessaire qui est fait avec le pôle handicap. Il y a une question qui se rapprochait de la question déjà formulée autour de l'accompagnement social des étudiants et étudiantes et des frais d'inscription parce qu'il n'y a pas eu vraiment de bilan sur l'accompagnement financier de ces étudiants en ce qui concerne principalement les frais d'inscription. Un handicap engendre des frais supplémentaires qui creusent des dépenses. Et, il y a déjà une première inégalité qui dans ce sens se rapproche de la langue puisque dans le guide de l'étudiant en situation de handicap, Sciences Po écrit que *l'établissement octroie la gratuité des frais de scolarité pour les étudiants en situation de handicap*. Concernant les étudiants étrangers, *l'exonération des frais de scolarité s'applique sur présentation d'une attestation temporaire de la médecine préventive française puis par l'obtention du titre mentionné dans le même article du Code du travail qui concerne les autres*. Cette attestation temporaire s'obtient par des démarches qui se font uniquement en français. Je voulais aussi avoir des détails là-dessus. Je pense que je me rapproche de ma collègue sur ce point.

Deuxièmement, j'avais une question sur le financement par les entreprises privées de Sciences Po Accessible qui est le programme. À l'UNEF, on est assez défavorable à ce mode de financement. On s'interroge surtout sur les garanties sur l'avenir et la pérennité de ces financements. Il y a certains financeurs comme la BNP Paribas ou la Société Générale qui ont déjà pris des positions en termes de droits humains qui ne sont peut-être pas tant à poursuivre. Donc, on serait plutôt favorable à un engagement de fonds propres de Sciences Po. Mais, au-delà de ça, sur ces entreprises, à quel point ces financements sont-ils pérennes et quelle stabilité avez-vous dans les contrats qui sont passés avec ces entreprises ?

Pour finir, je voulais vous demander s'il était prévu des suites à la mise en accessibilité des salles puisque des choses ont déjà été mises en place. Mais, il est toujours bon d'aller plus loin. Je vous remercie.

Grégoire ÉTRILLARD

Merci beaucoup. J'ai simplement noté qu'il y avait une augmentation importante du nombre de personnes en situation de handicap. Et, je vois dans votre rapport que vous l'analysez au regard notamment des effets de confinements successifs. Je voulais savoir si c'était juste une hypothèse ou si c'était validé. En d'autres termes, a-t-on identifié cette augmentation par type de handicap psychologique, et non de maladie génétique rare ou autre sujet ? La question qui m'intéresse porte aussi sur le nombre de personnes qui ne souhaitent pas donner le type de handicap dont elles souffrent. Cela peut être simplement le respect d'une volonté individuelle. Ça peut être aussi un peu inquiétant s'il s'agit de handicap psychologique parce que ça peut indiquer une peur de la stigmatisation, ce qui est exactement le contraire de l'objet de ce type d'actions qui est justement de ne pas stigmatiser la personne en situation de handicap. Donc, je voudrais savoir si vous vous êtes inquiétée de cela. Il y a aussi, si j'ai bien compris, une augmentation du nombre de personnes qui ne souhaitent pas dire le handicap dont elles souffrent.

Pierre-Louis PERIN

J'avais un peu les mêmes questions que mon collègue. Je voudrais également demander... Dans mon expérience, les étudiants en situation de handicap se déclarent plus ou moins auprès de l'enseignant, cours par cours. Du coup, l'enseignant n'a qu'un accès très partiel à cette information. Je voulais savoir si cela était plus détaillé dans les guides dont vous avez parlé. Sinon, est-ce qu'il ne fallait pas revoir ces modalités ?

Alix VIDELAINE

Cela va dans le sens de la question de M. ÉTRILLARD aussi. Par rapport à ce chiffre que vous évoquez en hausse de 33 % des étudiants en situation de handicap s'étant fait connaître de vos services, vous expliquerez que cela serait dû en partie aux effets de confinements et de restrictions durant la période sanitaire. Ma question est de savoir l'aide qui a pu être apportée à ces étudiants. Vous évoquez aussi le sujet des problèmes de santé mentale des étudiants que, je crois, vous gérez avec le pôle santé. Quelles actions concrètes avez-vous pu mettre en place avec ces étudiants ? Merci.

Christine DAOULAS

Merci. Je vais essayer de répondre et de n'oublier personne. Sinon, n'hésitez pas à me le signaler. Concernant l'accompagnement, il y a plusieurs aspects par rapport à cette question. On travaille avec la Direction des affaires internationales pour justement informer le plus possible, très en amont, les étudiants internationaux, et notamment dans le cadre d'échanges, des types d'accompagnements qui sont mis en place par Sciences Po. Il y a ce premier élément. Sur notre site internet, nos actions sont également visibles avec des exemples d'accompagnements que l'on peut proposer. Systématiquement, sur le site, vous avez la partie française et la partie anglaise. Les documents de la DAI vont — on travaille sur cette question avec eux — préciser aussi davantage un certain nombre d'actions dans le cadre des documents qu'ils peuvent partager avec les universités partenaires. Au niveau de la collaboration avec le pôle santé, effectivement, il y a un certain nombre d'étudiants qui se manifestent au niveau du pôle santé, et qui ont besoin d'aménagements. Donc, le pôle santé les dirige vers et nous et inversement. Il y a des étudiants qui se manifestent auprès de nous, et l'on ressent qu'ils ont aussi besoin d'être accompagnés par le pôle santé. Donc, on les dirige vers le pôle santé. On reçoit ces étudiants de notre côté pour identifier et mettre en place des aménagements des cours et des examens. On parle anglais avec eux quand on les reçoit, si cela est nécessaire. Et, il faut savoir — quelqu'un d'entre vous l'a mentionné — qu'il y a effectivement cette étape du rendez-vous avec la médecine préventive. Les médecins qui travaillent avec nous et qui sont situés rue des Saints-Pères au sein de la faculté de médecine ont le droit de la CDAPH de déterminer si l'étudiant est en situation de handicap, et de définir les aménagements. Ces médecins sont bilingues également. Ils reçoivent les étudiants internationaux également.

Il y a aussi une spécificité pour les étudiants qui restent sur une courte période et qui sont en échange. Ils n'ont pas à suivre ce même parcours avec le rendez-vous auprès de la médecine préventive qui peut prendre un petit peu de temps parfois. Mais, on prend comme base — c'est pour ça que l'on souhaite avoir les éléments le plus tôt possible — les aménagements qui sont déjà mis en place au sein de leur université d'origine. Avec ce document officiel, cela nous permet de gagner du temps, et quand ils restent sur une courte durée de se baser sur ces éléments. Quand la situation est complexe, on leur demande de rencontrer la médecine préventive pour affiner les aménagements possibles.

Vous avez parlé des guides qui existent. On va là aussi travailler sur leur mise à jour parce qu'il y a un certain nombre de choses qui ont évolué. Donc, on va commencer dans les prochaines semaines à les mettre à jour.

Au niveau des contrats avec les entreprises partenaires, effectivement on a 15 entreprises partenaires qui sont mentionnées dans le bilan handicap. Ces partenariats nous permettent effectivement de financer les aménagements mis en place, et notamment les aides techniques et les aides humaines.

Au niveau des entreprises qui ont ces partenariats avec nous, il me semble qu'il existe — je laisserais peut-être Myriam le préciser — un Comité d'évaluation des partenaires. S'il y a des points spécifiques, il me semble qu'il y a un représentant étudiant dans ce Comité, il peut soumettre certains points que l'on peut prendre en compte bien évidemment. Au niveau de la pérennité de ces contrats, ils sont signés sur une période de trois ans. On a déjà cette base concernant les contrats. Et, on recherche également de nouveaux partenaires justement qui partagent ce même engagement pour l'inclusion de personnes en situation de handicap. Donc, on a ce souhait de notre côté de véritablement travailler avec des entreprises fortement mobilisées sur ces questions.

Au niveau de l'accessibilité des salles, il y a effectivement un certain nombre de salles qui sont identifiées par le planning comme étant accessibles, et l'on travaille avec la Direction de l'immobilier et la DSMG pour en permanence essayer d'améliorer cette accessibilité, sachant comme vous le savez que tous les bâtiments ne sont pas accessibles. En tout cas, en fonction aussi de situations individuelles, on essaye d'identifier les axes d'amélioration. Il y a un plan d'action pour l'adaptation des bâtiments qui est mis en place par la Direction de l'immobilier avec des actions prioritaires chaque année en matière d'accessibilité.

Au niveau du nombre d'étudiants qui n'ont pas forcément souhaité préciser la nature de leur handicap, c'est tout à fait leur droit. Ils ont le droit de ne pas vouloir le partager. Mais, cela ne nous empêche pas de mettre en place des aménagements nécessaires. Il y a effectivement un lien que l'on peut noter du fait des confinements, et plus globalement du mal-être au niveau des étudiants de manière générale au sein de la société. Et, on a effectivement noté une augmentation des situations de handicap psychique. Et, cette typologie de handicap intègre les dépressions. Effectivement, on a noté une évolution de ces situations. On travaille avec le pôle santé bien sûr sur cet aspect pour que l'accompagnement des étudiants soit le plus complet possible.

Concernant les aménagements possibles dans ce cas de figure, bien sûr, on peut mettre en place des tiers-temps, et les aménagements sont plutôt des aménagements organisationnels. On sait que des traitements peuvent avoir des conséquences sur la fatigabilité. On met en place des aménagements en fonction là aussi de chaque situation individuelle. L'étudiant est en tout cas accompagné pour que sa scolarité se passe au mieux. On peut aussi proposer des étalements de scolarité. Certains étudiants choisissent cette option. Vraiment, on le discute avec chaque étudiant concerné.

Au niveau des enseignants et de votre question concernant l'accompagnement ou le type d'informations qu'ils peuvent recevoir, on communique uniquement sur les aménagements en fonction des situations et des besoins. Parfois, on accompagne des étudiants qui n'ont pas besoin d'aménagement particulier. De ce cas de figure, il n'y a pas de nécessité de communiquer aux enseignants d'informations par rapport à ces étudiants. Les étudiants ont la possibilité de communiquer directement auprès de l'enseignant leur situation et les aménagements dont ils disposent. Parfois, ils préfèrent que le pôle handicap transmette directement les besoins d'aménagements aux enseignants. C'est une possibilité. Et, certains étudiants préfèrent — là aussi, c'est toujours avec leur accord — que l'équipe pédagogique communique les besoins d'aménagements auprès des enseignants. Les enseignants ont toujours la possibilité et, certains le font, de nous contacter pour avoir des précisions sur les aménagements mis en place. Je précise bien cet aspect parce qu'on ne peut pas parler de notre côté des typologies de handicaps sans l'accord des étudiants. En fonction de l'accord des étudiants, on peut le faire. Certains étudiants nous le demandent d'ailleurs expressément. Donc, il nous est arrivé de transmettre des informations plus spécifiques à des enseignants. Mais, c'est toujours bien sûr avec l'accord de l'étudiant.

Est-ce que j'ai fait le tour des questions ou est-ce que j'ai oublié des points ?

Grégoire ÉTRILLARD

Ma question était spécifique. Est-ce que vous vous intéressez aux raisons pour lesquelles les personnes qui refusent de donner les raisons de leur handicap ne le donnent pas ? En particulier, est-ce qu'il y a une peur de stigmatisation ?

Christine DAOULAS

Il y a plusieurs points sur cet aspect. En fait, l'âge des étudiants... Souvent, des handicaps et notamment des situations de handicap psychique sont identifiés entre 18 et 25 ans. Finalement, les étudiants apprennent souvent au moment des études qu'ils ont tel ou tel type de problèmes de santé ou de pathologies. Et, il y a ce temps aussi d'acceptation individuelle qui est nécessaire et qui est tout à fait normal. Il y a cette première explication où l'étudiant découvre très souvent cette situation de handicap pendant les études. C'est aussi un sujet qui n'est pas forcément simple et simple à partager avec ses camarades de classe, ses enseignants, son entourage. C'est quelque chose qu'il faut tout à fait respecter. Certains sont à l'aise avec le sujet quand d'autres ne le sont pas. C'est notre rôle de les accompagner et de justement prendre en compte cette confidentialité et ce souhait qu'ils ne souhaitent pas partager cette information, mais de les aider à franchir ce cap des diagnostics médicaux, à suivre les cours et d'avancer dans le cadre de leur scolarité.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. J'aurais également quelques remarques. Je vais essayer d'être rapide. Côté NOVA, nous avons fait paraître un formulaire à destination des étudiants en situation de handicap pour qu'ils puissent nous écrire leur témoignage. Je tiens tout à bord à vous transmettre les remerciements généralisés des étudiants en situation de handicap qui ont témoigné. Ils ont le sentiment d'être tout de même bien écoutés. Ils ont conscience que le travail qui est fait à Sciences Po en matière de handicap est bien plus développé qu'il ne peut l'être ailleurs. Donc, ils vous remercient pour cela. Il y a quand même trois points d'amélioration cependant. Le premier rejoint le point de M. PERIN. C'est sur la formation des professeurs et surtout sur la façon dont ils doivent s'adresser aux malentendants. On a une étudiante malentendante qui nous a écrit, je cite : *il y a souvent une confusion entre le fait de ne pas entendre et le fait ne pas comprendre ce qui mène souvent à des situations gênantes*. Donc, il est important de les sensibiliser là-dessus. Il me semble effectivement qu'il n'y a pas de formation à ce jour à destination des enseignants qui ont à leur disposition des ressources numériques. Vous avez bien montré les fiches pédagogiques et les vidéos. Mais, est-ce qu'il est possible selon vous d'imaginer une formation pour les enseignants comme cela est le cas, je crois, pour l'administration ?

Le second point qui a été soulevé porte sur la prise de notes. La prise de notes est souvent assurée par un ou une étudiante qui suit les mêmes cours que la personne en situation de handicap. Certains étudiants manifestement envoient les notes très en retard. On a un témoignage d'une étudiante qui nous a dit : on m'a donné le choix entre un preneur de notes qui prend une page de notes par cours magistral, ce qui n'est pas suffisant, et un preneur de notes qui envoie les cours magistraux quand ils le souhaitent. L'étudiante souhaite aussi le fait qu'il est difficile d'aller « quémander » les notes à l'étudiant parce qu'ils ont l'impression de déranger. La question serait : peut-on envisager de recruter des preneurs de notes extérieurs à Sciences Po ?

Le dernier point qui a été souligné porte sur la question de la fin des cours par Zoom. Les cours à distance présentaient beaucoup d'avantages pour les étudiants qui souffrent de handicap, notamment moteur. Est-ce qu'il est possible de rétablir un format peut-être hybride pour ces étudiants ? Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Mme DALAINE.

Ema DALAINE

On rejoint, pour le coup, la position de Cloé ARTAUT au niveau de la formation. Bien qu'on salue les avancées, on regrette qu'il n'y ait pas plus de formations spécialisées et abouties pour l'ensemble du public à Sciences Po aussi bien le personnel, les enseignants que les associations ou même les étudiants. Concernant les enseignants, effectivement, les aménagements individuels et l'accessibilité pédagogique relèvent souvent dans les faits de la disposition des enseignants qui finalement se forment eux-mêmes un peu puisqu'il n'y a pas vraiment à ce jour de formation officielle et spécialisée qui leur est proposée. Concernant les étudiants, en prenant la politique de lutte contre les VSS qui pour le coup même s'il reste beaucoup à faire a grandement avancé au niveau de la formation. On regrette que cela ne soit pas étendu à toutes les formes de discrimination, dont notamment celle que subissent les étudiantes ou les étudiants en situation de handicap. Pourquoi ne pas adresser une formation aux étudiants, mais également aux associations ? Nous pensons que nous, associations, devons absolument prendre nos responsabilités là-dessus pour également proposer une accessibilité à nos contenus généralement. Nous ne sommes pas formés sur ces questions. Il serait bien même que cela s'étende à la vie étudiante en général puisqu'on a relevé beaucoup de témoignages d'étudiants se plaignant de ne pas avoir accès aux différents

événements ou avoir un accès difficile aux différents événements étudiants du fait d'un manque de sensibilisation et de formation auprès de ceux qui les organisent. Merci.

Anissa CHEHBIB

À l'UNEF, nous nous interrogeons aussi sur le manque d'effectifs au pôle handicap. Vous le dites bien dans le bilan, mais on a une hausse de 33 % des étudiants en situation de handicap et qui sont donc accompagnés. En sept ans, l'effectif a été multiplié par quatre passant de 103 à 441 étudiants en situation de handicap. Nous sommes heureux et conscients que c'est positif, que les personnes en situation de handicap ne doivent pas se limiter dans le choix de leurs études. Cependant, est-ce qu'en sept ans les effectifs du pôle handicap ont été également multipliés par quatre ? Nous avons pu obtenir de notre côté aussi un bon nombre de témoignages dénonçant, en effet, le temps d'attente trop important pour bénéficier des aménagements évoqués. Je peux vous donner l'exemple d'une étudiante nous ayant contactés après avoir attendu cinq semaines pour bénéficier de ses tiers-temps pour les examens. Et, c'est embêtant dans le sens où forcément ces étudiants sont, en attendant, dépendants de la bonne volonté des camarades, des enseignants. De même, ces problèmes induisent généralement et souvent des renoncements de la part des étudiants à demander des aménagements. À l'UNEF, on pense aussi qu'il est plus que nécessaire d'avoir un pôle handicap véritablement construit, avec du personnel à Paris ou sur les campus délocalisés.

Et, sur la prise de notes, on rejoint également Cloé sur le fait que cet accompagnement ne doit pas dépendre des vacataires, mais plus de personnels titulaires dédiés et formés sur cette question.

Yanis TABYAOU THIBERT

Merci pour la présentation de ce bilan qui est très complète. Pour revenir aussi sur le sujet de la vie étudiante et de la vie associative, il ressort de nos échanges avec les étudiants et les étudiantes en situation de handicap qu'au niveau de l'accessibilité des salles de cours que c'est souvent très bien organisé. Par contre, l'accès aux événements pose problème et notamment aux salles de conférence qui ne sont pas toutes accessibles, notamment pour des étudiants qui seraient en fauteuil roulant. Et, c'est quand même dommage que des étudiants ne puissent pas accéder à l'ensemble des événements.

Sur le sujet de la sensibilisation des acteurs associatifs de Sciences Po, on remarque qu'il n'y a pas de module de formation des responsables associatifs concernant le handicap. On se demandait, par exemple, si un module pouvait être mis en place pour effectivement informer les responsables associatifs sur ce qui peut être mis en œuvre pour mieux intégrer les étudiants en situation de handicap au sein des associations, et aussi au sein de la vie étudiante avec notamment l'accessibilité des communications et des lieux. Merci.

Céline BUON

Mme DAOULAS, vous avez déjà plus ou moins répondu à la question sur la confidentialité. Néanmoins, je voulais quand même attirer l'attention sur le fait que certains salariés et notamment les assistantes des écoles, du Collège Universitaire et d'autres ont parfois besoin de ces informations pour le bon fonctionnement de leur travail. Et, c'est un peu le parcours du combattant pour avoir cette information. Je comprends la question de confidentialité. Mais, je pense que l'on travaille toutes et tous dans la bienveillance et vraiment au service de l'étudiant. Donc, j'attire l'attention et aimerais savoir aussi si quelque chose de plus fluide pouvait être fait ; s'il faut passer par différents niveaux de responsables ou pas.

Cécile LAVIER

Très rapidement, je salue aussi la qualité du rapport. Mais, je m'interroge simplement — vous allez voir, je poserai souvent la même question dans ce Conseil. Les doctorants sont-ils salariés, enseignants ou étudiants ? Dans quel groupe de travail allons-nous être inclus ? Merci d'avance.

Christine DAOULAS

Je vais essayer de répondre de manière assez synthétique. Par rapport aux formations et aux sensibilisations de tous les acteurs et des enseignants, c'est vraiment un axe qui sera présent dans le cadre de la politique handicap, et qui sera discuté dans le cadre des groupes de travail. Et, notamment directement avec le groupe de travail des enseignants pour savoir la meilleure façon justement d'aborder ces sensibilisations et ces formations qui leur seront destinées. C'est effectivement essentiel à mon sens, de même que d'aborder également ce sujet sous l'angle de la non-discrimination. Comme vous le savez

peut-être, il y a un groupe de travail sur la non-discrimination qui est mise en place au sein de Sciences Po. Il y a un certain nombre de propositions et d'actions qui émaneront de ce groupe de travail sur la non-discrimination. Il y a quelque chose de complémentaire qui va se mettre en place sur ces deux thématiques.

Concernant la vie étudiante, je laisse Sébastien répondre sur ce point.

Sébastien THUBERT

C'est effectivement un sujet sur plusieurs axes notamment lié aux événements étudiants. Pour mémoire, sur le campus parisien, vous avez 1 200 événements de façon annuelle et de toutes natures. Du coup, nous sommes tributaires des espaces qui sont à disposition. Nous ne pouvons pas tout mettre dans l'amphithéâtre Boutmy ou dans des salles qui sont d'accès plus facile pour les fauteuils. Pour pallier cette situation, nous essayons d'accompagner les associations étudiantes dans leurs demandes de salles. Cela fait partie des items qui sont abordés, mais il reste encore un chemin à faire notamment pour les événements aussi extérieurs. Nous avons pu travailler avec la mission handicap sur les questions, par exemple, de grands événements, de galas, etc., de bien prendre en compte cette problématique. La formation et la sensibilisation pour intégrer cette question dans leurs activités associatives font partie de la feuille de route de mon équipe pour la mise en place de nouveaux modules de sensibilisation et de formation à destination des responsables associatifs. Mais, nous allons profiter du groupe de travail qui est en train de se mettre en place sur les discriminations pour bien voir tous les aspects que l'on doit prendre en compte pour cette sensibilisation et formation, et surtout le meilleur outillage possible.

Christine DAOULAS

Pour compléter mon propos par rapport aux questions qui ont été posées et notamment la question concernant les éléments partagés avec les équipes pédagogiques, effectivement j'ai noté que le point de la confidentialité est essentiel. On partage un fichier avec les équipes concernées sur les aménagements bien sûr, et avec l'accord des étudiants. Ce fichier qui précise les aménagements des cours et des examens est partagé avec les équipes pédagogiques, et l'on ne peut pas aller au-delà en indiquant la nature du handicap. C'est une question de déontologie. J'y tiens fermement. Donc, il y a un certain nombre d'informations que l'on ne peut pas partager sauf si l'étudiant le demande spécifiquement.

Concernant le point qui a été relevé à plusieurs reprises sur la prise de notes, parfois cet aménagement peut prendre un peu de temps à se mettre en place parce qu'il faut recruter des étudiants au sein du cours. Parfois, les étudiants se manifestent très vite et parfois un petit peu moins rapidement. S'il y a des problèmes de qualité au niveau de preneurs de notes, surtout que les étudiants n'hésitent pas à nous le faire remonter parce qu'on ne peut pas le savoir sinon. Qu'ils n'hésitent donc pas à nous l'indiquer pour que l'on puisse trouver une autre personne. En tout cas, je suis à l'écoute de toutes vos propositions. Je vous propose de poursuivre ces échanges dans le cadre de rendez-vous un peu plus spécifiques de travail. Dans le cadre de la politique handicap, on pourra partager sur un certain nombre d'items.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Yanis TABYAOUI THIBERT

Ma question s'adresse sans doute à Mme DUBOIS-MONKACHI. On a beaucoup de retours d'étudiants ces dernières semaines concernant le sujet de l'alternance dans certains Masters dont la généralisation a été annoncée, notamment au sein de l'École des affaires internationales et de l'École de droit. On voulait savoir ce qu'il en était et si cette généralisation était toujours prévue pour la rentrée prochaine.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci. Avant de répondre à votre question, je voudrais dire un petit mot sur la discrimination. Comme l'a dit M. THUBERT, il y a un groupe de travail qui réfléchit à la manière de traiter ce sujet, mais on n'a pas de mesure. Et, je voulais vous annoncer qu'on lance cette semaine le baromètre de satisfaction des étudiants. Pour ceux qui sont en première et deuxième année, ils ne le connaissent pas, mais les autres ont dû y répondre en 2019. Et, précisément, il y aura une question sur les critères de discrimination ressentis par les étudiants. Et, on aura cette possibilité d'avoir la mesure sur les étudiants en situation de handicap. Peut-être qu'on pourra rapporter le nombre de réponses à ceux qui n'ont pas voulu se déclarer. Et, je vous en parle parce que je vous invite vraiment à y répondre le plus possible parce que c'est un

baromètre qui existe depuis 2012. Et, le taux de réponse est érodé de manière assez sensible entre 2012 et 2019. Et, comme les élections ont été un véritable succès, on espère que la consultation du baromètre le sera aussi. Et, que vous allez faire exploser les compteurs.

Concernant l'apprentissage, c'est toujours à l'ordre du jour en tout cas pour l'École des affaires internationales. Ils sont en train de se préparer pour annoncer cela à leurs étudiants. Pour l'École de droit, c'est aussi un projet. C'est moins avancé, mais l'objectif d'avoir dans chacune des écoles une possibilité de formation en apprentissage est toujours un objectif de l'Institution. Et, cela fait partie d'ailleurs des recommandations du HCERES sur la diversification des formats.

Peut-être un petit mot sur les cours en Zoom dont vous avez parlé, M. ARSAC. On l'a dit. Je voulais aussi remercier bien sûr Mme DAOULAS et Mme CABIDDU pour la qualité du rapport, mais surtout la qualité du travail qui est réalisé chaque jour pour accompagner ces étudiants en situation de handicap. 80 % sont dans des situations de handicap invisible. Et, comme vous le disiez — c'est vrai que c'est assez troublant — entre 18 et 25 ans, c'est là où les maladies psychiques se révèlent. C'est un sujet majeur pour nous. Et, ça ne peut pas être traité automatiquement. Donc l'accès aux cours Zoom — on en parlera probablement dans les groupes de travail — ne doit pas être systématique parce que parfois et souvent il est plutôt encouragé que l'étudiant vienne rencontrer ses camarades, ses enseignants et assiste à des cours avec ses camarades. Quand bien sûr nous sommes dans une situation très compliquée, on trouve des solutions. Et, ça se fait par le biais d'un dialogue entre les enseignants. D'où la question de M. PERIN tout à l'heure sur la manière dont les enseignants sont formés. Mieux ils seront formés, plus ils pourront être d'accord pour ouvrir leurs cours en hybride parce qu'on sait que l'hybride n'est pas forcément pas la meilleure pédagogie pour les étudiants, pour les enseignants, même si le confinement a prouvé que les enseignants étaient capables de le faire et de bien le faire. Mais, ce n'est certainement pas la solution la plus adaptée.

Et, dernière chose pour répondre aussi à une question sur les étudiants qui vont mal. M. ÉTRILLARD, c'était une question de savoir la manière dont on pouvait analyser ce fait de l'augmentation des étudiants qui sont en souffrance psychique. Ce n'est pas propre à l'établissement. L'OVE a fait une grande étude sur ce sujet, et plus de 60 % des étudiants disent se sentir encore malmenés psychiquement ou physiquement par la pandémie de la covid. Donc, c'est un sujet que l'on prend à bras le corps avec un pôle santé qui fait énormément, et qui est peut-être aussi débordé comme l'est de toute façon le secteur où que ce soit. Mais, on essaye d'accompagner ce mouvement le mieux possible.

Cloé ARTAUT

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de lever la séance parce que nous sommes déjà assez en retard. Et, j'en profite aussi pour vous remercier une nouvelle fois pour votre confiance. Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 21.